

DEC150849DR15

Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la délégation Aquitaine

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision n°040145DAJ du 31 décembre 2004 portant nomination de Mme Florence PARNIER aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la délégation Aquitaine ;

Vu la décision n°150194DR15 du 19 janvier 2015 portant nomination de M. Pierre BERTRAND-MAPATAUD aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine, délégation est donnée à :

- Mme Florence PARNIER, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire et dans son périmètre de compétences.
- M. Pierre BERTRAND-MAPATAUD, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire et dans son périmètre de compétences.

Article 2

La présente décision annule la décision n°143262DR15 et prend effet au 1^{er} février 2015.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 6 mars 2015

La déléguée régionale
Gaëlle BUJAN